



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2017

COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BASSET Any, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, DURAND Nelly, GAZAGNE Marie-Thérèse, ISARD Paul, MAC DONALD Sandra, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, RICARD Paul, TEISSERENC François.

Absents excusés : MM CROS Monique, LUCAS André.

Convocation en date du 10 novembre 2017.
Présents 13, absents excusés 2.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame BASSET Any est désignée secrétaire de séance. Le PV de séance du 12 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

059/2017 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire expose que suite au transfert de compétence du service assainissement à la communauté de commune au 1^{er} janvier 2018, un agent de la commune, Joël Fourcade va être transféré. Seulement 2 agents titulaires et 1 agent non titulaire resteront au service technique de la commune. Monsieur le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, suite à l'accord de Laurent Garcia, actuellement à temps non complet (28h hebdomadaires). Le conseil approuve à l'unanimité.

060/2017 CCAS PLURI-COMMUNAL

Mme BASSET détaille les points de la convention proposée par le CCAS de ROUJAN et notamment l'aide alimentaire. Le CCAS pluri-communal propose un guichet unique où les administrés peuvent trouver les aides et des référents de nombreux organismes.

Une personne nommée par le Maire sera référent et 2 personnes doivent participer à la distribution de l'aide alimentaire.

Courant 2018 le CCAS sera transféré dans les locaux de l'ancienne trésorerie de Roujan.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au CCAS pluri-communal de Roujan.

061/2017 PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ETUDE SUR UN PROJET D'IRRIGATION

François TEISSERENC expose le projet d'irrigation dans l'Hérault. Les travaux ont commencé sur le nord ouest biterrois. A ce jour, les financements ont été votés. Les capacités d'irriguer sont faibles sur Pouzolles (12 hect irrigables uniquement sur le territoire de Cazilhac)

Pour palier au problème de toutes les communes qui ne peuvent être irriguées, un dossier AMI (aide mutualisation intérêt) peut être établi. Il s'agit de mutualiser les projets des 5 communes (pouzolles, Abeilhan, Margon, Alignan du vent et l'A.S.A. de Belles Eaux) seraient intéressées pour monter un dossier AMI. La solution serait de récupérer l'eau l'hiver dans des retenues pour irriguer l'été, sachant que 880 m³ sont nécessaires pour irriguer un hectare.

Ce dossier représente un coût de 6000 euros.

Le conseil décide à l'unanimité de participer à hauteur de 1000 euros.

062/2017 REAMENAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE APPROBATION AVENANT N° 2 - SOBAT

Des potelets étaient prévus en bordure d'esplanade mais étaient trop écartés ; ils doivent être doublés pour éviter des entrées de véhicules.

Montant en plus value 6 358 €.

Montant initial 75 074 € - avenant 1 : - 7942 € - avenant 2 : 6 358 € - nouveau montant : 73 490 €

Le conseil approuve à l'unanimité

063/2017 REAMENAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE APPROBATION AVENANT N° 2 - CAUSERA

Des plantations étaient prévues avec un paillage écorces mais on va prévoir un paillage minéral.

Montant en plus value 1 501 €.

Montant initial 5 222 € - avenant 1 : 0 € - avenant 2 : 1 501 € - nouveau montant : 6 723 €

Le conseil approuve à l'unanimité

064/2017 AVENUE CARNOT – APPROBATION TRAVAUX ELECTRICITE ET DEMANDE SUBVENTION

Tous les réseaux électriques vont être enterrés ainsi que le réseau Orange Telecom. Le transformateur a été enlevé par l'intermédiaire d'Hérault Energies. L'enfouissement des réseaux représente un coût de 16 588,87 € et la dépense prévisionnelle pour la commune est de 8 386,34 €, subvention et TVA déduites.

Le conseil approuve à l'unanimité.

065/2017 ABANDON DE CREANCE

La Trésorerie souhaite annuler une créance de 50 € sur l'exercice antérieur. Il s'agit d'une administrée à qui des livres de la bibliothèque, non rendus, ont été facturés. Malgré des mises en demeure, la créance n'a pas été soldée.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'admission en non valeur.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport comptable de la trésorerie : Le Maire fait part au Conseil de l'audit de la qualité comptable établi par le Trésorier. Les résultats sont excellents.

Le service Jeunesse de la Communauté de communes a un projet pour les adolescents. Il s'agit notamment de réhabiliter les arrêts de bus avec du street art

Avant de clore la séance, le Maire rappelle que Paul Ricard va désormais résider sur Montpellier avec son épouse ; Il souhaite, au nom de la commune de Pouzolles, remercier Paul pour toute son action au profit de la commune tout au long de ses mandats et lui offre la médaille de la Commune. Paul RICARD, très ému, remercie l'assemblée et dit qu'il ne manquera pas toutefois de venir assister aux réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.